



DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS – SERVICE DES SPORTS

PASS JEUNES 76

Ce guide a été élaboré pour aider la famille à préparer la saisie de sa demande de subvention dématérialisée auprès du Département. Une subvention n'est jamais attribuée spontanément, il vous appartient d'en faire la demande.

*Attention - Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 4416 et 4417 du code pénal.
Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*

Éléments à préparer

Pour une inscription de l'enfant à une activité sportive	Pour une inscription de l'enfant à une activité culturelle
<p>➤ l'intitulé exact de la structure sportive auprès de laquelle l'enfant est inscrit.</p>	<p>➤ l'intitulé exact de la structure culturelle auprès de laquelle votre l'enfant est inscrit.</p>
<p>➤ le nom exact de la fédération sportive d'affiliation</p> <p><i>La fédération sportive est inscrite sur la licence de l'enfant. Lors de la saisie de votre demande d'aide dématérialisée, c'est à partir de la fédération sportive que vous serez amené à sélectionner votre club sportif.</i></p>	<p>➤ le thème culturel (Musique/chant choral, Danse, Théâtre, Cirque/m Marionnette, Arts plastiques/arts visuels*)</p> <p><i>Lors de la saisie de votre demande d'aide dématérialisée, c'est à partir du thème culturel que vous serez amené à sélectionner votre structure.</i></p> <p>(*) Arts plastiques/arts visuels : dessin, peinture, photo, réalisation de films, vidéos, poterie, sculpture...</p>
<p>➤ le justificatif d'Allocation de Rentrée Scolaire 2020 (ARS) ou d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) en cours de validité.</p>	<p>➤ le justificatif d'Allocation de Rentrée Scolaire 2020 (ARS) ou d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) en cours de validité.</p>



L'activité danse est classée sous la thématique culture (Danse) ou/et sport (FEDERATION DANSE). Rapprochez-vous de votre structure pour connaître la thématique sous laquelle votre demande doit être formulée.



Signaler, si nécessaire, à la structure d'accueil si votre demande de subvention Pass Jeunes 76 est la plus subventionnée (voir page 5 « A quoi sert la priorité » afin qu'elle puisse déduire la participation financière appropriée du montant de votre inscription annuelle.

Prendre le bon chemin

A partir de la page d'accueil de votre portail citoyen

- Déconnexion
- Tâches courantes
- Espace personnel
- 1** Nouvelle demande Pass'Jeune
- Porte-documents
- Mon Compte

Sélection de l'enfant

Sélection de l'enfant

Etat civil de l'enfant

Enfants
Etat civil
Demande Sportive
Demande culturelle

2 Nouvel enfant

L'enfant

Etat civil

Etat civil de l'enfant

nom de famille *
BERT

nom *
CIEN

date de naissance *
01 2007

sexe
 garçon fille

3

Abandonner Valider

Sélection de l'enfant

Sélection de l'enfant

Etat civil de l'enfant

Enfants	Demande Sportive	Demande culturelle
Etat civil LUCIEN HEBERT Né(e) le : 01/01/2007	Nouvelle demande Sport	Nouvelle demande Culture

Nouvel enfant

Quitter

Cliquer sur le type de demande Pass Jeunes 76 que vous souhaitez formuler :

▶ *Sport*

▶ *Culture*

Le type de demande (sport ou culture) adapte les écrans à la demande Pass Jeunes 76. Aussi une demande sportive affichera la liste des fédérations sportives et les structures affiliées tandis que la demande culturelle affichera la liste des thèmes culturels ainsi que les structures référencées.

Je vous rappelle que l'activité danse peut être référencée dans le type sport ou/et culture. Pour savoir sous quel type vous devez formuler votre demande d'aide, rapprochez-vous de votre structure d'accueil. Par ailleurs, j'attire votre attention sur la possibilité pour un jeune de formuler une demande Pass Jeunes 76 pour l'inscription à une activité sportive + formuler une demande Pass Jeunes 76 pour l'inscription à une activité culturelle. En revanche, il n'est pas possible de cumuler deux demandes Pass jeunes 76 sportives ou deux demandes Pass Jeunes 76 culturelles.

5

Sélection de la priorité

1 Sélection de l'enfant → 2 Saisie des informations du foyer → 3 Test d'éligibilité → 4 La demande → 5 Récapitulatif

Priorités

J'ai la possibilité d'inscrire mon enfant à une activité sportive et/ou une activité culturelle.

L'ordre du choix de l'activité culturelle et sportive est très important : le montant de l'aide est différent selon s'il s'agit de la première ou de la deuxième activité choisie.

L'aide est calculée à hauteur de :

- 50% du montant de la première inscription avec un plafond de 60 €,
- 50 % du montant de la deuxième inscription avec un plafond de 40 €.

L'ordre des choix des activités culturelles et sportives ne pourra plus, après validation de la demande Pass jeunes 76, être modifié.

Je souhaite que l'activité la plus subventionnée soit l'activité *

Choisir... ▼

Annuler

Retour

Interrompre

Enregistrer et interrompre

Valider et continuer

2 principes de calculs ont été mis en place, soit l'aide est égale à :

- *50 % du montant de l'inscription plafonnée néanmoins à 60 € (base de calcul appelée « priorité »)*
- *50 % du montant de l'inscription plafonnée néanmoins à 40€,*

soit un total d'aide pouvant atteindre 100 € par enfant pour le cumul d'une inscription à une activité sportive et d'une inscription à une activité culturelle. Dans ce cas, deux demandes d'aide Pass Jeunes 76 sont à formuler.

6

Statut civil et adresse du responsable légal de l'enfant

Civilité *

Mme

Nom de famille *

HEBERT

Prénom *

ALINE

Adresse du foyer

Chez, escalier, étage, n° d'appartement etc.

Résidence, bâtiment, entrée etc.

N°

1

Libellé de la voie

RUE XXXX

Lieu-dit

Code postal *

76000

Localité *

ROUEN

Rechercher mon adresse

Recopier ces informations dans mon espace personnel. *



Annuler cette demande

Retour

Interrompre

Enregistrer et interrompre

Valider et continuer

7

Test d'éligibilité

Pass Jeunes 76 - pour qui ?

- Je réside en Seine-Maritime,

- Mon enfant est né entre le 16/09/2000 et le 31 décembre 2010,

- Je bénéficie de l'Allocation de Rentrée Scolaire ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé en cours de validité au nom de l'enfant,

- Le club de sport fréquenté par mon enfant est affilié à une fédération sportive agréée par le ministre en charge des Sports (une licence au nom de l'enfant est obligatoirement délivrée),

- La structure culturelle fréquentée par mon enfant est référencée auprès de la Direction de la Culture et du Patrimoine - Service de l'Action Culturelle du Département

- tél : 02.35.15.69.82.

Intitulé

Votre réponse *

J'ai en ma possession l'attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire 2016 ou d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé en cours de validité au nom de mon enfant ?

 Oui Non

Je réside en Seine-Maritime ?

 Oui Non

Annuler cette demande

Retour

Interrompre

Enregistrer et interrompre

Valider et continuer

8

Club

Thème culturel : Cirque/Marionettes A

Club concerné * : ARCHE DE NOE

Pièces justificatives

Justificatifs			
Titre	Description	Pièce jointe	Remis directement au club
Attestation ARS ou AEEH	Joindre la copie de l'attestation ARS ou AEEH		non

B Déposer

A

La sélection de la fédération sportive (pour une demande Pass Jeunes 76 « sport ») ou le thème culturel (pour une demande Pass Jeunes 76 « culture ») ouvrira le menu déroulant « club concerné »

B

Cliquez **obligatoirement** sur le bouton « Déposer ». Cette action permet d'accéder à l'écran des pièces justificatives. Deux possibilités :

- télécharger le justificatif d'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) remis par la Caisse d'Allocations Familiales ou le justificatif d'Allocations d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH),

OU

- remettre le justificatif ARS ou AEEH à la structure (sportive ou culturelle). Dans ce cas, sélectionner le bouton radio « oui » :

Je remets le justificatif directement au club oui non

Après l'une ou l'autre de ces deux possibilités, la demande d'aide revient sur l'écran ci-dessus. Cliquer sur « Continuer ».

Le dernier écran correspond au récapitulatif de la demande. Cliquer obligatoirement sur « Valider et terminer » pour que votre demande soit envoyée directement sur le portail de la structure.

*Pour toute information complémentaire contacter :
La cellule « vie associative » du service des Sports du Département :*

02 35 52 64 28

Passjeunes76@seinemaritime.fr